

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'Eglise, titulaires d'églises paroissiales. — II Annonce pour le 16 mai. — III La langue maternelle dans la religion. — IV M. l'abbé Joseph-Euclide Dugas. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI A la Villa Saint-Martin : retraites fermées. — VII Au couvent de Marie-Réparatrice : retraites fermées des jeunes filles. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 9 mai

On annonce :

Les Rogations ;

L'Ascension ;

La neuvaine de la Pentecôte, vendredi, le 14 mai (1) ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte de l'Ascension pour la Propagation de la foi (là où il n'y a pas de dizaines).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 9 mai

Messe du Ve dim., **semi-double**; mém. de saint Grégoire (sans 3e or.); préf. pascale. — Aux vêpres, du dim; mém. 1o de saint Anthonin (I vêpres), 2o de saint Grégoire (II vêpres), 3o des saints Gordien et Epimaque.

Les lundi, mardi et mercredi, 10, 11 et 12 mai

ant. **Exsurge**, chant des litanies des saints (chaque invocation étée), et procession suivie des versets, répons et oraisons. Messe ale (à la suite du 5e dimanche), sans **Gloria ni Credo** ; préf. cale.

est préférable de lire ces litanies pendant la procession et cette se que de lire d'autres prières privées.

) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 1o s et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la fai- *privément*) ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et t aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou pri- ou l'un des huit jours suivants (cette année, du 22 mai au 7 juin). Contrai- t aux autres neuvaines, il faut à celle-ci *prier pour le pape chaque jour neuvaine* pour gagner l'indulgence partielle, aussi bien que pour gagner nière.

Le jeudi, 13 mai

Fête de l'ASCENSION, double de 1e cl. avec oct. (privil. contre tout autre office) ; on éteint le cierge pascal, après le chant de l'évangile (et on l'enlève avec son chandelier après la messe) ; **Credo** ; préf. de l'Ascension. — Aux Hés vêpres, aucune mém.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 16 mai

Diocèse de Montréal. — Du 10 mai, saint Isidore ; du 17, saint Pascal Baylon (Côte-des-Neiges) ; du 20, saint Bernardin de Sienne ; du 22, sainte Julie.

Diocèse d'Ottawa. — Du 10 mai, saint Isidore (Prescott et March) ; du 19, saint Célestin (Pakenham).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 19 mai, sainte Pudentienne (Roxton Pond) ; du 20, saint Bernardin (Waterloo).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 18 mai, saint Venant (Hereford).

Diocèse de Joliette. — Du 22 mai, saint Emile.

Vicariat de Témiscamingue. — Du 10 mai, saint Isidore (Lavelochère).
J. S.

ANNONCE POUR LE 16 MAI

La semaine du 16 au 22 mai, cette année, à Montréal, sera la semaine du grand nettoyage des rues, des places publiques, des ruelles et des cours. Au point de vue de la propreté et de l'embellissement de notre ville, comme aussi et peut-être surtout de la bonne santé de ses citoyens et de leurs enfants, il est vraiment important que chacun fasse son devoir. L'année dernière les mesures préventives adoptées ont eu pour résultat de diminuer, au cours de l'été, la mortalité dans notre ville surtout celle des enfants.

Mgr l'archevêque autorise que le dimanche, 16 mai, MM. les curés parlent au prône à leurs paroissiens de l'importance qu'il y a à seconder l'action du Comité de la Ligue pour l'embellissement de Montréal.

On fera bien d'insister sur l'opportunité de protéger la santé publique en adoptant toutes les mesures de propreté voulues.

LA LANGUE MATERNELLE DANS LA RELIGION

LA Sacrée-Congrégation de la Consistoriale vient de publier, à la date du 22 février dernier, une lettre importante sur les secours spirituels à donner aux émigrants italiens. Parce que ces émigrants se dirigent surtout vers les ports d'Amérique, c'est aux évêques d'Amérique que cette circulaire est adressée. Et parce qu'elle confirme nos convictions sur la nécessité d'enseigner et de prêcher la religion dans la langue propre des fidèles, nous croyons utile de publier cette lettre presque en entier.

Nous prenons pour admis que ce que ces immigrants italiens sont en droit de réclamer, relativement à la langue, de ceux qui veulent les diriger dans les voies du salut, tout catholique, à quelque nationalité qu'il appartienne, peut également le réclamer.

“ Comme les Italiens, en grand nombre, écrit la Consistoriale, émigrent chaque année, dans diverses régions de l'Amérique, il arrive que beaucoup d'endroits et de villes en sont remplis. Bien qu'ils se fassent, en ces régions, un domicile passager, il importe que les Ordinaires des lieux où ils demeurent, puisqu'ils sont tous catholiques, en prennent grand soin. Il faut donc qu'ils ne manquent d'aucuns secours nécessaires à leur salut et que ces âmes rachetées par le sang divin ne périssent pas misérablement; ce qui causerait un grand dommage à la religion catholique tant en Italie qu'en Amérique.

“ Plusieurs évêques, à la vérité, ont compris ce devoir et par leurs efforts dans ce sens ont bien mérité de l'Eglise et de Dieu. La tâche, nous le savons, n'est pas sans difficultés. Personne n'ignore, en effet, que ces émigrants sont en majo-

rité, agriculteurs ou ouvriers, de moeurs rudes et simples : qu'ils peuvent par conséquent se laisser prendre facilement aux pièges des méchants d'autant plus souvent qu'ils sont très ignorants des choses de la religion.

“ Bien qu'ils apprennent assez facilement la langue du pays où ils sont pour ce qui regarde les choses les plus élémentaires, ils parviennent rarement à une connaissance suffisante de cette langue pour s'en servir dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. De là provient souvent, chez eux, l'omission de la confession sacramentelle, l'absence des prédications et des explications du catéchisme, à moins qu'ils ne trouvent facilement des prêtres connaissant leur langue ou même leurs dialectes, ce qui n'est pas toujours facile.

En outre ces émigrants ne sont pas toujours groupés ensemble. Obligés de se transporter là où ils peuvent plus facilement gagner leur vie et obtenir un salaire convenable, ils sont souvent très éloignés des temples et des prêtres catholiques. L'expérience a prouvé qu'ainsi privés de tout secours religieux, plusieurs d'entre eux ont prêté l'oreille aux doctrines mauvaises. Bien plus, si nous ajoutons foi à ceux qui ont fait des études ethnographiques sur ce sujet, c'est par centaines de mille que ces émigrants ont abandonné leur foi en ces seules dernières années, ce qui a causé une grande douleur à l'Eglise leur mère.

“ Pour porter remède à de si grands maux, il est nécessaire d'augmenter le nombre des prêtres qui, animés de zèle et de piété, et sachant bien la langue italienne avec ses différents idiomes ou dialectes, se dévouent aux soins de ces émigrants. ”

La circulaire rappelle ensuite que Pie X avait déjà fondé un séminaire à Rome où seraient instruits les clercs italiens désireux de porter secours à leurs compatriotes émigrés dans les

différents pays du monde; que Benoît XV a encouragé cette fondation en lui assignant des revenus et des locaux convenables; mais que, à raison de la guerre et des tremblements de terre, les évêques d'Italie, à qui on avait demandé des secours pour cette fin, sont empêchés de le faire. C'est pourquoi la Sacrée Congrégation, par l'organe de son président, le cardinal de Lai, demande aux évêques d'Amérique de fournir, eux aussi, leur obole, en leur rappelant que, s'il est louable d'aider aux oeuvres de la propagation de la foi en pays infidèle, il ne l'est pas moins d'aider à la conservation de la foi dans les pays où cette même foi est menacée.

Sans vouloir faire de longs commentaires—cette lettre-circulaire parle par elle-même—il nous sera bien permis de noter ici trois choses, à savoir: 1o la Sacrée Congrégation désire que les prêtres qui ont charge d'âme chez les émigrants italiens les instruisent dans leur langue et même dans leur dialecte si la chose est possible; 2o entre le parler courant et ordinaire d'une langue étrangère et le parler de cette langue sous le rapport religieux il y a une grande différence, et il ne faudrait pas juger suffisamment instruit dans une langue au point de vue religieux celui qui ne sait de cette langue que le langage courant et ordinaire; 3o il convient d'attribuer la perte de la foi chez un grand nombre d'Italiens en Amérique au fait qu'ils n'ont pas eu de prêtres de leur langue.

Ces conclusions doivent s'appliquer pareillement à tout catholique de quelque nationalité qu'il soit. Le don de la foi est également précieux chez tous.

Or, n'est-ce pas précisément la thèse que soutiennent ceux qui veulent l'enseignement du français chez les Canadiens français d'Ontario? Que des Anglais protestants, que des orangistes surtout, s'y opposent, cela se conçoit. Mais que des catholiques soient contre cet enseignement, cela dépasse les li-

mites du bon sens. Cette doctrine si clairement exposée dans la lettre de la Consistoriale sur l'usage, à l'église, de la langue de ceux à qui nous prêchons, Pie X, Léon XIII, Pie IX l'avaient également recommandée.

Mais si les Canadiens français de l'Ontario ont droit d'entendre prêcher dans leur propre langue la doctrine évangélique, n'ont-ils pas droit d'avoir pareillement des écoles où l'on puisse apprendre cette doctrine en français? Comment peut-on blâmer leurs prêtres qui, justement pour conserver intact le dépôt de la foi chez leurs compatriotes, font une si belle lutte en faveur du français? Ils savent que l'anglais en cette province au quatre-cinquième protestante devra être pour longtemps encore le véhicule du protestantisme. Pourquoi les blâmer de chercher à faire, auprès de leurs ouailles, de l'anglais, la langue de l'école, du commerce, de l'industrie, et du français, la langue de l'école, du foyer et de l'église?

L.-E. C.

M. L'ABBE JOSEPH-EUCLIDE DUGAS

NOUS l'avons redit déjà plusieurs fois depuis quelques semaines, le clergé de Montréal est sérieusement éprouvé cette année. Le 12 avril, à l'hospice Saint-Antoine de Saint-Lin, décédait, pieusement et saintement préparé, après huit années de souffrances, l'ancien curé de Sainte-Anne-des-Plaines, M. l'abbé Joseph-Euclide Dugas. C'est le onzième sur notre liste funèbre de 1915. De lui, comme de plusieurs des vénérés confrères disparus immédiatement avant lui, nous avons droit d'écrire: " C'était un bon pasteur. " Il

connaissait ses brebis — les âmes — il les aimait, il leur était dévoué; elles le connaissaient, elles aussi, les âmes confiées à sa sollicitude, elles l'aimaient, elles ont pleuré sur sa tombe, elles ne l'oublieront pas.

Le regretté curé avait exprimé le désir de dormir son dernier sommeil à l'ombre du clocher de cette église de Sainte-Anne-des-Plaines, dont il fut le pasteur pendant vingt-trois ans, près de la grande croix du cimetière, au milieu de ses enfants spirituels. Ses funérailles ont donc eu lieu — le 15 avril — à Sainte-Anne. Elles furent solennelles et édifiantes. Toute la paroisse, on peut le dire, qui avait défilé, respectueuse, devant ses restes mortels exposés, s'est retrouvée là pour le service. Le Père Dugas, des Viateurs, frère du défunt, célébra la messe de *Requiem*. Mgr Emile Roy, vicaire-général, fit l'oraison funèbre. Un grand nombre de prêtres, parmi lesquels le frère aîné du défunt, le vénérable abbé Georges Dugas, si connu par ses publications diverses, et les prêtres enfants de la paroisse, que l'on sait très nombreux, constituaient, au sanctuaire, une imposante assistance. Pieuse manifestation qui couronnait, si j'ose dire, et qui consacrait pour l'histoire, une carrière bien remplie et admirablement sacerdotale.

• • •

M. l'abbé Joseph-Euclide Dugas était né le 29 avril 1840, le cinquième d'une famille de seize enfants, dans la chrétienne paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan. Nombreux, on le sait, sont les prêtres enfants de Saint-Jacques, et parmi ceux-là, beaucoup, le plus grand nombre peut-être, portent le nom de Dugas. Celui dont nous écrivons la notice biographique comptait deux frères, qui lui survivent, dans le sacerdoce, et je ne sais combien de cousins. C'est dire que dans une telle paroisse et dans une telle famille, il lui fut comme tout naturel de

trouver sa voie. Tout jeune, il entendit l'appel que Dieu fait à ses élus : *Veni, sequere me* — *Viens, suis-moi !* Il étudia au collège de l'Assomption, et s'y fit remarquer déjà par son esprit sérieux et son bon coeur. Il vint ensuite au grand séminaire de Montréal pour y suivre ses cours de théologie, et, en 1868, le 6 juin, il recevait l'ordre sacré de la prêtrise.

Vicaire à Berthier (1868-69), à Saint-Lin (1869-71), et à Saint-Esprit (1871-74), il fut, après huit ans de prêtrise, appelé à la cure à Saint-Théodore-de-Chertsey (1874-1884), et enfin à celle de Sainte-Anne-des-Plaines (1884-1907). Depuis huit ans (1907-1915), il vivait retiré du saint ministère. En ces derniers temps, avec son frère, M. l'abbé Georges Dugas, il demeurait à l'hospice Saint-Antoine de Saint-Lin. C'est là qu'entouré des soins les plus délicats, et assisté par son vénérable frère jusqu'à la dernière minute, il s'est éteint paisiblement.

Ce qu'a été cette longue vie de bon prêtre, Mgr Roy l'a dit excellemment en faisant son éloge funèbre. Après avoir rendu hommage à Saint-Jacques et à Sainte-Anne, la paroisse où M. Dugas est né et celle où il a été si longtemps curé, toutes les deux renommées, à cause de leur bel esprit chrétien, comme de véritables pépinières de vocations religieuses et sacerdotales, Mgr le vicaire-général a montré jusqu'où M. Dugas fut le digne enfant de l'une et le digne curé de l'autre. Tous les traits du bon pasteur, disait-il, on les retrouve sur la physionomie et dans la vie de cet excellent prêtre. Il a été vingt-trois ans curé à Sainte-Anne. Jamais il ne s'est accordé de congé. Pas un dimanche il ne fut absent. Il connaissait ses fidèles, leur caractère à chacun comme leur nom, leur besoins, leurs misères. C'était un père pour tous, surtout le père des âmes. Il aimait la maison de Dieu. Il s'est dépensé pour la construction, après l'incendie, du beau temple dont s'honore Sainte-Anne. Il

nourrissait son peuple de l'aliment substantiel de la foi et de la piété, par la parole et par les exercices pieux. Il n'épargnait rien pour garder ses paroissiens — ou pour les ramener — dans le chemin qui mène au ciel et à Dieu. Sa fidélité à se rendre au confessionnal, ce petit coin mystérieux de nos temples chrétiens où s'accomplit tant de bien, était connue de tous et devenue proverbiale. Il avait pour la visite des malades un zèle inlassable. De même, il se préoccupait constamment des oeuvres d'éducation et du recrutement des vocations. Il fut, en un mot, le digne successeur du saint curé Demers (de Sainte-Anne), comme le digne enfant du non moins saint curé Paré (de Saint-Jacques). Les paroissiens de Sainte-Anne le savent bien, continuait Mgr Roy, et nous n'avons pas à insister. La piété filiale qu'ils ont manifestée auprès de ses restes mortels, en ces trois derniers jours, établit mieux qu'aucun discours que le regretté M. Dugas était un saint prêtre et un pasteur aimé.

Hélas! les ans s'appesantirent trop tôt sur lui. Il comprit qu'il fallait remettre à des mains plus jeunes la sainte besogne qu'il affectionnait, l'exercice de la charge curiale. Il ne le fit pas sans sacrifice, expliquait toujours Mgr Roy, mais il le fit avec générosité. Dans la retraite et la souffrance il se prépara à bien mourir. Aussi sa mort, comme sa vie fut-elle édifiante. Il laisse à tous un magnifique exemple: à sa famille, à ses paroissiens, à ses confrères, aux nombreux prêtres enfants de Sainte-Anne, qu'il a vus lui-même, pour la plupart, devenir prêtres et monter au saint autel. Enfin, il a voulu dormir, au cimetière du village, au milieu des siens, afin qu'on pense à lui quand on ira prier sur les tombes. Les gens de Sainte-Anne ne l'oublieront pas. Devant Dieu comme dans leur coeur, ils lui garderont un souvenir reconnaissant et ému. Bienheureux, dit le livre-saint, ceux qui ont l'esprit simple et le coeur pur, bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur! M. le curé Joseph-Euclide Dugas fut de ceux-là. — E.-J. A.

COURTES REPONSES

A DIVERSES CONSULTATIONS

PRIERE " AME DE JESUS-CHRIST, SANCTIFIEZ-MOI "

Je constate qu'il y a deux textes différents de cette prière. Sont-ils tous deux enrichis d'indulgence? Sinon, lequel faut-il réciter pour les gagner?

I. — Il n'y a qu'un texte présenté à la Congrégation des Rites et enrichi d'indulgences, le 9 janvier 1854, par Pie IX. A la vérité ce texte était indulgencié précédemment, mais comme il s'élevait quelque doute à ce sujet, le pape, après avoir révoqué toute autre indulgence, accorda celles qu'on trouve dans la *Raccolta* et reproduites dans les divers manuels, et qui sont de 300 jours chaque fois, ou de 7 ans (sans quarantaines) après la communion, et enfin une plénière mensuelle.

Voici ce texte latin officiel et une traduction française approuvée.

<i>Anima Christi, sanctifica me.</i>	Ame de Jésus-Christ, sanctifiez-moi.
<i>Corpus Christi, salva me.</i>	Corps de Jésus-Christ, sauvez-moi.
<i>Sanguis Christi, inebria me.</i>	Sang de Jésus-Christ, enivrez-moi.
<i>Aqua lateris Christi, lava me.</i>	Eau du côté de Jésus-Christ, purifiez-moi.
<i>Passio Christi, conforta me.</i>	Passion de Jésus-Christ, fortifiez-moi.
<i>O bone Jesu, exaudi me.</i>	O bon Jésus, exaucez-moi.

<i>Intra tua vulnera, absconde me.</i>	Cachez-moi dans vos plaies.
<i>Ne permittas me separari a te.</i>	Ne permettez pas que je me sépare de vous.
<i>Ab hoste maligno defende me.</i>	Défendez-moi de l'esprit malin.
<i>In hora mortis me, voca me.</i>	A l'heure de ma mort, appelez-moi,
<i>Et jube me venire ad te,</i>	Et commandez que je vienne à vous,
<i>Ut cum sanctis tuis, laudem te,</i>	Afin qu'en la société de vos saints, je voue loue,
<i>In saecula saeculorum. Amen.</i>	Dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ce texte familier à saint Ignace, est celui qu'on récite chez les PP. Jésuites. Il est reproduit dans leurs livres et dans la plupart des livres de prières.

Toutefois, il est aussi un autre texte qu'on lit dans ses ouvrages de saint Alphonse de Liguori (1). Il offre avec le précédent cette différence qu'il contient dans les cinq premières invocations une adjectif au superlatif: Ame " très sainte " de Jésus-Christ. Corps " très sacré ", Sang " très précieux ", Eau " très pure ", Passion " très amère ". De plus, dans la deuxième invocation, au lieu de " sauvez-moi ", on lit " gardez-moi ". Dans l'avant-dernière, on ajoute " et de vos anges ", de plus, le verbe latin est *collaudem* au lieu de *laudem*.

(1) Oeuvres complètes de S. Alphonse de Liguori par le P. Desjardins, oeuvres ascétiques vol. XIV. La Sainte Messe, p. 341. Cependant les plus belles prières de S. Alphonse de Liguori reproduit p. 215 le texte de la Raccolta intitulé à tort "Prière de saint Ignace").

Enfin dans la dernière, on lit *per infinita saecula saeculorum*, " dans les siècles des siècles infinis ".

Les différences qu'on trouve dans certains livres, comme " Dans vos saintes plaies, cachez-moi ", au lieu " Cachez-moi dans vos saintes plaies ", ainsi que l'addition de l'adjectif qui, ici, n'est pas dans le texte latin; " préservez-moi d'être séparé ", au lieu de " Ne permettez pas " ou " De venir à vous commandez-moi ", au lieu de " Commandez que . . . " sont peu importantes. Elles sont inévitables et dues au fait qu'il n'y a pas de texte français officiel, et que plusieurs sont approuvés, malgré leurs divergences, parce qu'ils rendent suffisamment le sens.

Ce dernier texte n'a pas été enrichi d'indulgences. Mais est-ce à dire qu'on ne puisse gagner les indulgences accordées au précédent en le récitant ? Comme on doit admettre en principe que des changements de peu d'importance n'altèrent pas la validité d'une concession, on peut croire que malgré l'addition de cinq adjectifs qui ne font d'ailleurs que rendre le sens plus précis et les autres variantes peu importantes, on gagne les indulgences en récitant ce dernier texte. On en a une preuve dans la traduction approuvée qui ajoute au latin le mot " Jésus " dans les cinq premières invocations. Est-ce à dire qu'on pourrait faire imprimer ce dernier texte en le faisant suivre de l'indication des indulgences ? Nullement, et un censeur averti n'approuverait pas un tel procédé. Il demeure certain que c'est le texte donné plus haut, ou une traduction fidèle, qui a été enrichi d'indulgences, non celui qui s'écarte en plusieurs points de la traduction approuvée, mais qu'accidentellement, à cause de ces différences peu importantes, on peut aussi en récitant le second texte bénéficier des indulgences.

Cette prière est très belle et il est très avantageux de la réciter chaque jour que l'on communie, à la suite de l'action de grâce. On récitera avec une ferveur spéciale l'invocation *Ne permittas me separari a te* " Ne permettez pas que je me sépare de vous " par le péché.

EXPOSITION DE LA RELIQUE DE LA VRAIE CROIX

J'ai une relique de la vraie croix et j'aimerais bien à l'exposer dans l'église, de temps en temps. Mais je ne sais quel jour le faire ni de quelle manière.

Il faut remarquer d'abord qu'on ne peut exposer à l'église une relique dont on ne posséderait pas l'authentique en due forme. Lorsque l'authentique et la relique proviennent d'un diocèse étranger, il faut faire reconnaître l'authentique par l'Ordinaire de son diocèse qui écrit sur l'authentique même : *Visum et recognitum*, accompagné de la date et de sa signature puis du sceau. Après ce procédé, la relique peut être considérée non seulement comme authentique, ce qui pouvait être le cas précédemment, mais reconnue pour le culte public dans ce diocèse.

Il est très à-propos que dans un pays si nouveau que le nôtre et où une relique précieuse entre toutes, celle de la vraie Croix, est si rare, les fidèles aient l'avantage de cette exposition dans chaque église où c'est possible.

Cette exposition peut avoir lieu à n'importe quelle époque de l'année, à l'exception du jeudi saint et du vendredi saint dans la matinée. Il convient particulièrement de faire cette exposition le jour des fêtes de la sainte croix, les 3 mai et 14 septembre, ainsi que dans la soirée du vendredi saint. A la campagne surtout, on peut de préférence, choisir le dimanche qui suit le 3 mai et le 14 septembre. On réserve l'octave de la Toussaint à l'exposition des autres reliques, et celle du titulaire de l'église est exposée de préférence pendant l'octave du titulaire.

Il serait très profitable pour les fidèles d'entendre à l'occasion de cette exposition, une instruction courte, si l'on veut, mais d'autant mieux préparée et qui serait de nature à leur faire mieux apprécier la valeur exceptionnelle de cette relique, les immenses avantages obtenus par la sainte passion de Notre-Seigneur, la dévotion qu'elle doit nous inspirer, les grâces de salut que chacun doit en retirer. Sans une telle instruction, un trop grand nombre pourraient ne pas apprécier cette faveur et négligeraient de venir vénérer cette relique, ou le feraient avec une indifférence qui les priverait de bien des grâces.

La manière d'exposer cette relique sera traitée plus tard.

J. S.

A LA VILLA SAINT-MARTIN

RETRAITES FERMEES

Nous nous faisons un devoir de publier la liste officielle des retraites fermées qui auront lieu à la Villa Saint-Martin, du 8 mai à la fin d'août :

Marchands et hommes d'affaires : samedi soir, 8 mai, au mercredi matin, 12 mai.

Tiers-Ordre de Saint-François : jeudi soir, 13 mai, au lundi matin, 17 mai.

Jeunes gens : vendredi soir, 21 mai, au mardi matin, 25 mai.

Marchands et hommes d'affaires : jeudi soir, 27 mai, au lundi matin, 31 mai.

Paroisse de Lachine : dimanche soir, 6 juin, au jeudi matin, 10 juin.

Etudiants : jeudi soir, 10 juin, au lundi matin, 14 juin.

Cercle La Salle de l'A. C. J. C. : jeudi soir, 17 juin, au lundi, 21 juin.

Notaires : jeudi soir, 24 juin, au lundi matin, 28 juin.

Instituteurs : jeudi soir, 1er juillet, au lundi matin, 5 juillet.

Avocats : jeudi soir, 8 juillet, au lundi matin, 12 juillet.

Cercle Pie X de l'A. C. J. C. : jeudi soir, 15 juillet, au lundi matin, 19 juillet.

Hommes de langue anglaise : jeudi soir, 22 juillet, au lundi matin, 26 juillet.

Paroisse de Sorel: lundi soir, 26 juillet, au vendredi matin, 30 juillet.

Paroisse de Valleyfield: samedi soir, 31 juillet, au mercredi matin, 4 août.

Voyageurs de commerce: jeudi soir, 5 août, au lundi matin, 9 août.

Cercle Lamennais de l'A. C. J. C. : lundi soir, 9 juillet, au vendredi matin, 13 août.

Marchands et hommes d'affaires : samedi soir, 14 août, au mercredi matin, 18 août.

Voyageurs de commerce: jeudi soir, 19 août, au lundi matin, 23 août.

Médecins et pharmaciens: jeudi soir, 26 août, au lundi matin, 30 août.

AVIS

I. A moins d'avis contraire, chaque retraite s'ouvre à 8 heures du soir, et dure trois jours pleins. Elle se termine assez tôt le quatrième jour pour permettre aux retraitants d'être de retour à Montréal à 8 heures du matin.

II. Tous doivent arriver pour le premier exercice et ne partir qu'après le dernier. Ce point est important. La retraite comprend une série d'exercices liés les uns aux autres et formant un tout complet. On ne saurait en profiter pleinement si on en retranche même un seul.

III. Les tramways Saint-Laurent, Cartierville, quittent le coin de la rue Mont-Royal et de l'avenue du Parc toutes les vingt minutes. On descend au terminus de Cartierville, après avoir changé de tramway à Snowdon. Il faut ensuite traverser le pont.

IV. Aucune rétribution n'est exigée pour les frais de séjour. Comme cependant les dépenses de la maison sont assez considérables, ceux qui peuvent laisser une aumône sont priés de le faire.

V. Pour être admis à une retraite, il faut envoyer son nom et son adresse, quelques jours avant la date fixée, au Père directeur.

VI. Ce feuillet est publié trois fois par année : au commencement de janvier, vers Pâques et à la fin d'août. Il contient les dates des retraites pour les quatre mois qui suivent. On peut l'obtenir sur demande.

VII. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne les retraites au R. P. Archambault, S. J., directeur des Retraites fermées, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe. Téléphone (longue distance) 18.

AU COUVENT DE MARIE-REPARATRICE

RETRAITES FERMÉES DES JEUNES FILLES

Durant l'été, des retraites fermées seront données pour les jeunes filles au couvent de Marie-Réparatrice (1025, avenue Mont-Royal-Ouest), aux dates suivantes :

Juin.....du 25 au 29.

Juillet.....du 23 au 27.

Août.....du 27 au 31.

Septembre.....du 24 au 28.

Aucune rétribution n'est exigée, mais chacune laisse, en dédommagement des frais de séjour, une aumône proportionnée à ses moyens.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	11 Mai.	— Séminaire de Philosophie.
Jeudi,	13 "	— Grand-Séminaire.
Samedi,	15 "	— Longueuil.